

*Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés SAS*

*Société de Commissariat aux Comptes,  
inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC des Hauts-de-France*

**Association " R.T.E.S. "**

**Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire**

**La Grappe  
75 rue Léon Gambetta**

**59000 LILLE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE**

**A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**

---

# *Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés SAS*

*Société de Commissariat aux Comptes,  
inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC des Hauts-de-France*

**Association « R.T.E.S. »**

**Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire**

***Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées  
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31/12/2021***

*Aux membres de l'Association,*

*En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.*

*Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.*

*Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.*

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

*Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612.5 du code de commerce.*

*Fait à Lille, le 23 juin 2022*

**Le Commissaire aux Comptes**

**Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés**



**Rémy AINE**